

Janvier 2025

LES INFOS

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES VANS EN CÉVENNES



BILAN ET PERSPECTIVES



PAYS des VANS
EN CÉVENNES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

110 place Fernand AUBERT, 07140 LES VANS - www.cdc-vansencevennes.fr - accueil@cdc-vansencevennes.fr - 04 75 37 41 22

LES ASSIONS - BANNE - BEAULIEU - BERRIAS-ET-CASTELJAU - CHAMBONAS - GRAVIERES - MALARCE-SUR-LA-THINES - MALBOSC - MONTSELGUES
ST-ANDRE-DE-CRUZIERES - STE-MARGUERITE-LAFIGERE - ST-PAUL-LE-JEUNE - ST-PIERRE-ST-JEAN - LES SALELLES - LES VANS



Le Mot du Président

Madame, Monsieur,

Comme il est de coutume en début d'année, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2025, que cette nouvelle année vous apporte plein de bonheur, de réussite dans vos projets et surtout la santé.

Cette année qui vient de se terminer nous a permis d'atteindre les objectifs que nous nous étions fixés.

Les chantiers du futur siège de la Communauté de communes et celui de la nouvelle zone d'activité sont en cours, de gros investissements pour asseoir notre collectivité dans la durée.

Ces investissements sont nécessaires pour doter le territoire d'équipements de qualité pour les prochaines années.

Un gros effort sur **la transition écologique** va être engagé cette année.

Une politique volontariste sur **la rénovation de l'habitat** et les économies d'énergie va concerner tous les habitants quels que soient leurs revenus, avec cependant des aides plus importantes pour les ménages modestes à travers la nouvelle OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

Nous allons développer l'installation de **panneaux photovoltaïques** sur les toitures des bâtiments publics communautaires, soit pour de l'autoconsommation quand cela est possible, soit pour réinjecter l'électricité dans le réseau. D'ailleurs, une étude est en cours pour l'installation d'un parc photovoltaïque sur une ancienne décharge à gravats avec la société coopérative Enercoop, ce qui peut permettre également de l'autoconsommation dans un rayon de 20 km.

Tous ces chantiers devraient permettre de réduire nos consommations d'énergie, produire des énergies renouvelables et ainsi faire baisser notre empreinte carbone ; cela permettrait d'atteindre les objectifs d'un territoire à énergies positives (TEPos).

Les travaux de la Via Ardèche se sont achevés avec la traversée de Saint-Paul-le-Jeune, dernier tronçon de ce magnifique linéaire qui relie la commune de Gagnières dans le Gard à la commune de Grospièrres sur le territoire de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche. Cela représente un parcours de 18 km de long et 2 021 000€ millions d'euros d'investissement, avec une aide de nos financeurs à hauteur de 1 321 352 euros et un reste à charge de 699 648 euros, étalé sur les 7 années qu'a duré le chantier.

Le siège de la Communauté de communes a été acheté à la commune des Vans, les travaux ont démarré cet automne. Nous souhaitons un déménagement au début de l'année 2026.

La zone d'activité de Balagère est en cours d'aménagement, les travaux sont bien avancés, nous réalisons les réseaux (eau, assainissement, électricité et téléphonie) et la voirie, pour permettre l'installation des premières entreprises en cours d'année.

Je remercie les Vice-Présidents pour le travail qu'ils ont accompli tout au long de l'année, chacun dans leur domaine de compétences, afin de piloter les politiques publiques mises en place après validation des élus communautaires, que je remercie également.

Ma reconnaissance va aussi à tous les salariés qui œuvrent au quotidien pour réaliser ces actions nombreuses et qualifiantes pour notre territoire.

Je vous laisse découvrir tout le travail accompli durant l'année à travers ce bulletin, je vous souhaite une bonne lecture et une très belle année 2025.

Joël Fournier

Conseils communautaires du



- p. 4 : Le Budget
- p. 5 : Le personnel

Zoom

- p. 6-7 : Trois communes

Reportages

- p. 8-9 : Reportage - la santé
- p. 10-11 : Reportage - l'école de musique

Dossiers

- p. 12 : le nouveau siège, la ZA de Balagère & la Via Ardèche
- p. 13 : le photovoltaïque & l'aide aux entreprises
- p. 15-18 : Rénofuté

Ce qu'il s'est passé en 2025

- p. 14 : Pôle territoire, le TEPOS, le forum de l'emploi
- p.19 : Petite Ville de Demain
- p. 20 : PAiT & Tenmob
- p. 21 : le tourisme
- p. 22 : Pôle Pleine Nature, Plan Local de Précarité & Pôle ressource
- p. 23 : Pôle Culture, l'EAC & le patrimoine
- p. 24 : la médiathèque
- p. 25 : collecte des déchets & SPANC
- P.26 : la brigade verte
- p. 27-30 : Pôle action sociale, petite enfance, enfance, jeunesse
- p.31 : les petites annonces



Crédit photo :

Dans ce document, le crédit photo revient à © CDC Pays des Vans en Cévennes ; dans le cas contraire, le crédit photo sera précisé.



LE BUDGET

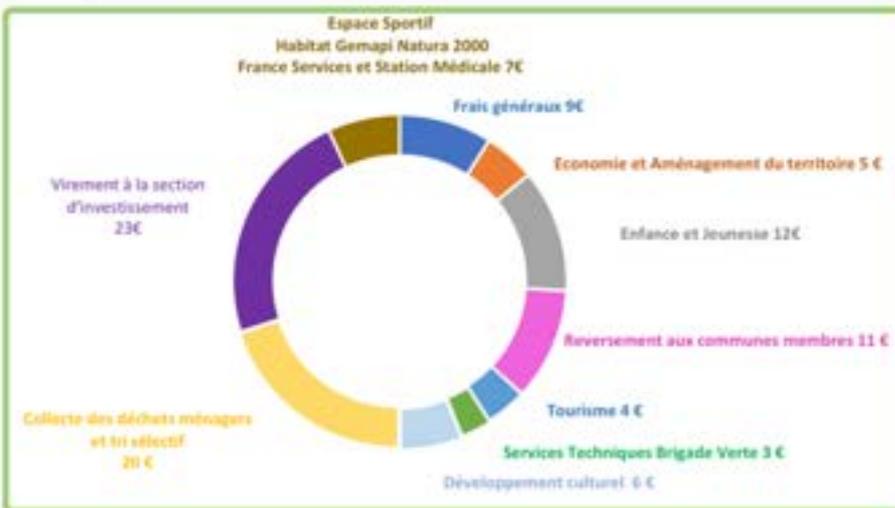
Le budget primitif est un acte juridique qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la Communauté de communes pour une année civile. Son élaboration et son adoption constituent une phase essentielle de la gestion de la collectivité. Il traduit les orientations politiques de la Communauté de Communes et détermine les moyens à mettre en œuvre.

Le budget se présente sous la forme de deux sections :

- La section de fonctionnement : elle permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.
- La section d'investissement : elle prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme.

Le budget, adopté le 8 avril 2024, s'équilibre en section de fonctionnement à 9 498 842 € et en section d'investissement à 7 213 125 €.

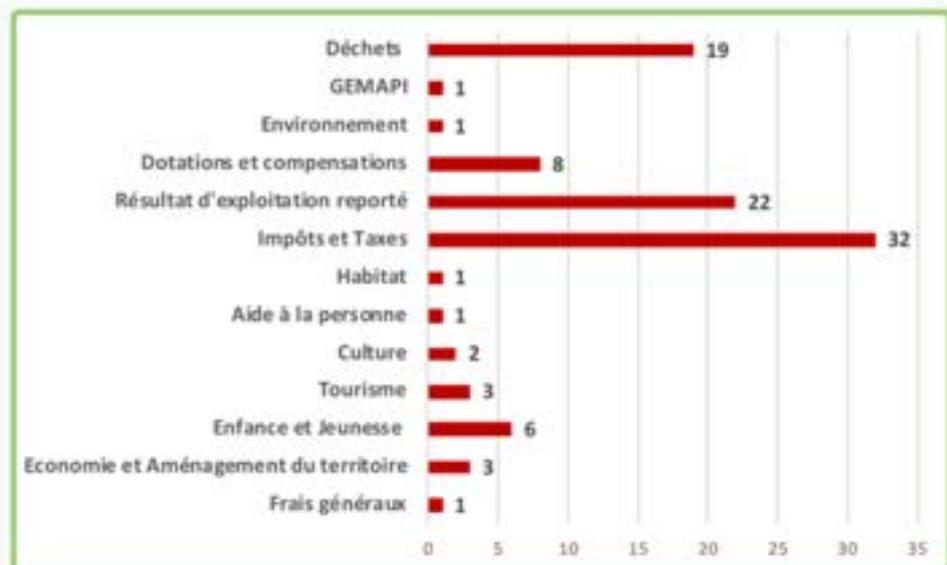
Les dépenses et recettes réalisées de l'année 2024 et le budget prévisionnel 2025 vous seront communiqués en avril 2025 sur notre site internet.



Le fonctionnement

Dépenses sur 100 €

Recettes sur 100 €



Deux budgets annexes

Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Il couvre 10 communes de notre territoire. Il s'équilibre avec l'encaisse des redevances

Budget "nouvelle zone d'activité sur Balagère"

(commune de Chambonas)

À terme, il devrait s'équilibrer entre

- les acquisitions des parcelles,
- les travaux d'aménagement,
- les subventions
- et la revente des terrains.

Les principales dépenses :

- Remboursement du capital des emprunts
- Travaux de bâtiments : voie douce (finalisation)
- Ancien hôpital réhabilitation du bâtiment pour les services de la collectivité
- Travaux de raccordement à la fibre optique
- Bacs, colonnes et véhicules pour la collecte des déchets
- Fonds de concours accordés aux communes membres dans le cadre de leurs projets communaux, économiques ou l'aménagement de points de regroupement des déchets
- Aides aux particuliers dans le cadre de l'amélioration de l'Habitat
- Mobilier, ordinateurs pour les services....

les investissements

Le Financement de ces dépenses :

- Virement de la section de fonctionnement
- Fonds de compensation de la TVA
- Emprunts
- Subventions (Département, Région, Fonds européens, État)

État du personnel au 19/11/2024 (permanents, saisonniers, apprentis...)

39 agents contractuels / 28 agents titulaires / 3 apprentis

Les projets RH réalisés sur l'année

- Versement de la prime inflation : suite au vote du budget 2024 consacrant une enveloppe financière ainsi que l'avis favorable de la commission du personnel et du CST, la collectivité a versé la prime facultative « pouvoir d'achat » à l'ensemble de ses agents pouvant en bénéficier, à savoir 56 agents.
- Mise à jour de l'organigramme : au regard des mouvements du personnel ayant eu lieu depuis la dernière mise à jour de l'organigramme en 2021, il a été nécessaire de le réactualiser. Les modifications ont porté sur :
 1. La modification du pôle technique par la création d'un service Technique & Bâtiment et d'un service Environnement.
 2. L'actualisation des emplois permanents conformément aux délibérations prises et saisines du Comité Social Territorial, ou CST. Pour rappel, il s'agit de l'instance interne compétente pour débattre des sujets collectifs de la collectivité et qui réunit les représentants des élus, les représentants du personnel et toute autre personne ressource le cas échéant.
 3. L'actualisation du pôle Aménagement, Développement économique du territoire et transition écologique.
- Plan de formation 2025-2027 : Dans la continuité du règlement de formation validé en janvier 2024, la collectivité a finalisé et mis en place le plan de formation triennal 2025-2027. Cet outil stratégique vise à concilier les demandes de formations des agents au regard des priorités définies par la collectivité.
- Charte informatique : Cette charte est un code de déontologie interne rappelant les grands axes du cadre légal de la mise à disposition des équipements (matériels informatique, téléphones, logiciels, accès internet...) et précisant un cadre opérationnel propre à l'administration du système d'information et de communication au sein de la collectivité.

Le recrutement à la Communauté de communes

Durant l'année 2024, les services ont recruté des postes en saisonniers, en besoin permanent mais également en remplacement d'agents : mutation, arrêts maladie...

Emplois saisonniers :

1 agent à la brigade verte, 1 agent pour le comptage des canoës à titre expérimental, 2 chauffeurs au service de collecte, 1 agent à la crèche.

Emplois permanents :

- Responsable des finances en juin pour remplacer l'agent parti en mutation dans une autre structure.
- Responsable du service de collecte pour palier l'absence prolongée de l'agent sur ce poste.
- Un poste d'un agent technique polyvalent brigade verte a été créé afin de renforcer ce service.
- Un nouveau professeur spécialisé en percussions afro-caribéennes a rejoint le service de l'école de musique pour la rentrée.

Apprentis :

- Depuis 2024, nous accompagnons une animatrice du centre de loisirs dans sa professionnalisation par le biais de son apprentissage en BPJEPS.
- La volonté de déployer la stratégie Pleine Nature travaillée depuis 5 ans en lien étroit avec la Communauté de communes Beaume Drobie et la SPL Cévennes d'Ardèche s'est matérialisée par le recrutement d'une apprentie dédiée à cette thématique pour un contrat d'un an. Ses missions seront de constituer les bases de traces et de données qualifiées du Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR), d'élaborer des cartographies et autres documents d'information (graphiques...) et d'intégrer de nouveaux tracés sur l'outil dédié Géotrek (notamment sur les pratiques du vélo).

Répartition par pôle :

- Pôle ressources : 7 agents
- Pôle technique (bâtiments et services techniques) : 7 agents
- Pôle environnement (collecte et SPANC) : 9 agents
- Pôle culturel : 14 agents
- Pôle aménagement, développement économique du territoire et transition écologique : 4 agents
- Pôle action sociale : 29 agents



27/09/2024 : la journée de cohésion a permis de réunir les agents pour travailler sur deux thématiques, la communication vertueuse et l'alimentation. L'après-midi était dédiée à des activités sportives et ludiques.



Les Salelles

Population : 405

Maire : Georgette Deschanel

site internet : <https://www.les-salelles-ardeche.fr>



La plage du Pont du Nassier sur les rives du Chassezac



© Jacques Compagne

La commune

Le territoire de la commune, d'une superficie de 5,6 km², annonce les contreforts des Cévennes ardéchoises. Il s'échelonne de 152 à 543 m d'altitude, enserré dans une boucle du cours du Chassezac qui forme sa limite "sud". Le site, entouré de vallées et montagnes traversées par des chemins de randonnées bien entretenus, attire de nombreux touristes et promeneurs toute l'année.

Le village est composé de plusieurs hameaux à flanc de collines dominant la rivière. La commune présente ainsi la singularité de ne pas posséder de centre bourg.

L'église gothique Saint-Sauveur des Salelles

Construite entre la fin du XVe siècle et 1501, et classée monument historique en 1907, c'est une œuvre de la Renaissance où le style gothique flamboyant s'affine. Le porche et le clocher datent de la première moitié du XVIe, la tribune de 1778, la sacristie de 1841. L'église, construite en grès, mesure 20 m de long, 7 m de large et 9 m de hauteur pour la nef. Le toit est couvert de lauzes de schiste.

Des marques de tâcherons sont visibles à l'extérieur. Au-dessus de l'entrée, on voit deux écus avec l'inscription IHS et l'alpha et l'oméga.

Le clocher, de taille modeste (17 m), comprend le porche, une pièce voûtée, l'étage des cloches et, au sommet, une pièce fermée et un chemin de ronde reposant sur des mâchicoulis, partie construite par les Monuments Historiques en 1913. Le tout est coiffé par un toit à 4 pans où reste une gargouille à tête de lézard. L'unique cloche, de 480 kg, date de 1841.

L'église gothique Saint-Sauveur des Salelles, l'une des rares églises gothiques d'Ardèche



© Jacques Compagne

Malbosc

Population : 151

Maire : Christian Manificier

site internet : <https://www.malbosc.fr>



La commune

La commune de Malbosc se niche au cœur d'un paysage cévenol arboré fait de terrasses et de valats, à l'extrême sud du département, en limite du Gard.

151 habitants y résident à l'année, répartis entre une dizaine de hameaux et une vingtaine de mas isolés. Deux tiers des résidences sont des résidences secondaires. C'est pourquoi sa population augmente significativement aux beaux jours et pendant les vacances scolaires.

La commune s'étend sur 2 143 hectares, depuis le camping du Moulin de Gourmier à 210 m d'altitude jusqu'au sommet du Font de l'Aille à 916 m. De nombreux Pins de Salzmann (espèce protégée), châtaigniers et pierres de Lauze, offrent une palette de couleurs variable en fonction des saisons caractérisant ainsi la beauté des paysages.

Ses nombreux chemins ruraux, ses sentiers balisés, ses cours d'eau font de Malbosc un lieu idéal pour de nombreuses activités de nature (randonnée, VTT, pêche, chasse, etc) pour le plus grand plaisir de ses habitants et des résidents de passage. De nombreuses activités sont proposées tout au long de l'année : marché estival, foire d'automne, concerts de musique, cinéma en plein air... Un bistrot de pays avec point poste, gaz et petite épicerie est ouvert toute l'année.

Le patrimoine

- Deux églises : l'ancienne, romane du 12ième siècle et ses peintures murales du 18ième et l'actuelle du 19ième siècle, riche de ses nombreux objets de cultes. Visites guidées lors des Journées du Patrimoine et sur demande auprès de la Mairie.
- Circuit restauré et balisé des ouvrages hydrauliques de la plaine d'Abeau datant du 19ième siècle. Départ au lieu-dit Les Abeillardés.
- Harmonium dans l'église, pièce rare et remarquable, restauré en 2024.



© Jérôme Buttard



Banne

Population : 700

Maire : Jean-Marie Laganier

site internet : <https://www.banne.fr>

La commune

La Commune de Banne est limitrophe avec le Département du Gard, elle est étendue sur 3300 hectares dont 250 en terre agricole irriguée dans la plaine. Mais aussi 250 hectares de forêt Communale avec comme essence emblématique le pin de Salzmann et compte une quinzaine de hameaux.

Le village se divise en deux quartiers bien distincts, séparés par une colline cultivée : le quartier du Fort (le plus ancien) et le quartier de l'église.

L'histoire

Vingt-sept dolmens de l'époque néolithique sont recensés sur le territoire. Une stèle anthropomorphe vieille de 5000 ans est exposée à l'entrée des écuries du Château.

Le Fort

Cette partie du village remonte au XIIe siècle, et présente un enchevêtrement de ruelles empierrées et d'escaliers passant sous des voûtes de maisons de grès. A son sommet, les vestiges d'un château construit au milieu du XVIe siècle et détruit en 1792 par un incendie déclenché par une conspiration antirévolutionnaire et qui dura, dit-on, 5 jours et 5 nuits. Les pierres récupérées après sa démolition ont été réutilisées dans le village et dans de nombreuses constructions de la région. Le château est classé Monument Historique, et l'ensemble du site est inscrit au patrimoine naturel par le ministère de l'environnement. Les écuries, magnifiquement conservées, et l'ensemble du site sont ouverts à la visite

L'église Au départ, une église romane, dont il est fait mention dans un écrit de 1181, qui fut agrandie en plusieurs étapes, et notamment dans le milieu du XIXe siècle. La chaire en chêne de Russie et le maître-autel sont inscrits au patrimoine national.



Le viaduc du Doulovy

Témoin de l'époque minière dans les lieux les plus reculés de la commune : l'exploitation croissante des mines de charbon à la fin du XIXe siècle et jusqu'après la seconde guerre mondiale a limité l'exode rural. L'élevage du vers à soie, les cultures traditionnelles de la vigne, du châtaignier et de l'olivier étaient alors les principales ressources.

Quelques activités et événements

- Festival d'Art Singulier le weekend de Pentecôte et le 3e weekend de juillet
- Festival Vocabanne le 2e weekend d'août
- Vide-grenier de Petit Brahic le 1er dimanche de juin
- Nocturnes des producteurs et créateurs les lundis soirs en saison, et marché de Noël début décembre
- visites gourmandes les lundis soirs en juillet et août
- visites guidées du village
- Fêtes du village : fête nationale, fête votive et castagnade...
- randonnées depuis le village



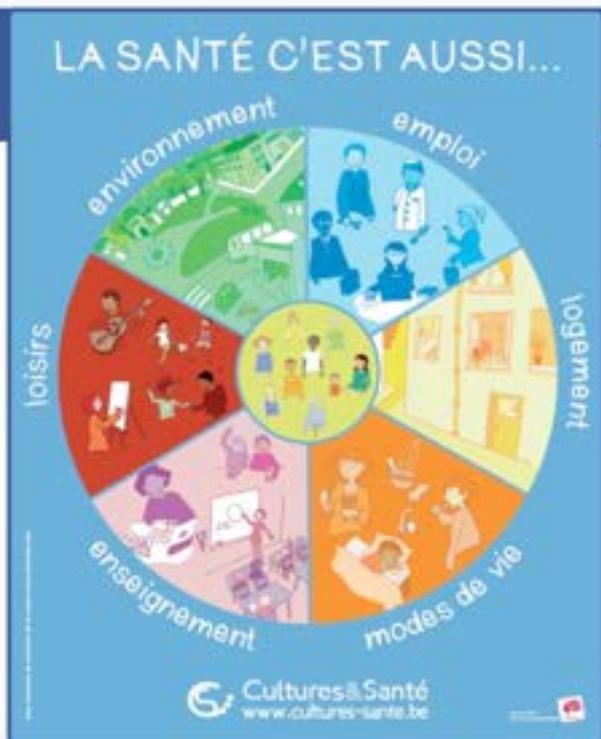
Le Contrat Local de Santé des Cévennes d'Ardèche

Définition Le contrat local de santé (CLS) est un « outil de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ». Le CLS est financé par les Communautés de communes Pays des Vans en Cévennes et Pays Beaume-Drobie d'une part, et l'Agence Régionale de Santé d'autre part, à travers un poste de coordinatrice. Le CLS est signé pour 5 ans (de 2022 à 2026) par L'ARS, l'Assurance Maladie, la CAF, la MSA, le Département, la Préfecture, la CARSAT et les Communauté de communes. Le CLS développe un travail de réseau avec les acteurs médico-sociaux du territoire. Il met en place des actions de prévention en agissant dans différents domaines.

Un peu d'histoire En 2017, les élus du Pays des Vans ont souhaité se mobiliser sur la création d'un CLS. Un diagnostic local de santé a été réalisé par l'Observatoire Régional de Santé qui a fait ressortir les problématiques spécifiques à notre territoire : difficultés d'accès aux soins, isolement, problèmes de mobilité, population vieillissante, précarité, familles monoparentales... A partir de ce constat, et en concertation avec les acteurs locaux, un certain nombre d'actions a été défini. Depuis septembre 2024, le CLS s'est étendu sur la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie. Par conséquent, la coordinatrice travaille désormais à temps plein sur les deux collectivités afin d'augmenter le champ d'actions.

La prise de poste Ombeline Duché a été recrutée en septembre 2022 pour occuper le poste de coordinatrice du Contrat Local de Santé. Il a d'abord été nécessaire de rencontrer les différents partenaires associés au CLS : le centre socio-culturel Revivre, France services, la CPTS, la Mission Locale, le Planning Familial, le Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises, les associations d'aides à domicile, Les Restos du Cœur, le Secours Catholique, les foyers de l'Oiseau Bleu, Addictions France...

Le CLS comporte une dimension sociale fondamentale étant donné le taux élevé de la précarité sur notre territoire et les incidences sur l'accès aux soins.



Entretien avec Ombeline Duché

Comment es-tu arrivée à ce poste ?

Éducatrice spécialisée de formation, j'ai obtenu par la suite un master en santé publique et politiques sociales. Le poste de coordinatrice du CLS s'inscrit dans la continuité de mon parcours. Il me permet de saisir comment les politiques sociales sont mises en place, avec une connaissance du terrain, ce qui améliore ma compréhension des enjeux auxquels sont confrontés les professionnels.

En quoi consiste ton travail ?

Développer des partenariats, mettre en place des groupes de travail pour mener de nouvelles actions, monter des projets, ce qui implique la recherche de financements, des montages budgétaires, des dépôts de dossiers, une veille sur les politiques de santé publiques en étroite collaboration avec l'ARS... Tout cela en concertation avec les professionnels de santé à travers la CPTS.

Peux-tu me décrire les différentes actions menées ?

J'ai d'abord travaillé à la mise en lien des acteurs locaux par la création d'un "réseau santé précarité". Tous les trimestres, nous réunissons les associations, bénévoles, élus des CCAS, afin de mieux se connaître, de présenter en détail un service ou un projet, d'échanger sur des thématiques (le logement, la santé mentale par exemple).

Puis sur la création d'un poste de médiateur santé, profession récente et qui se développe beaucoup, qui consiste à "aller-vers" les personnes très éloignées du système pour les inscrire dans un parcours de soin.

Ensuite, la mise en place aux Vans d'un "Point Écoute Famille", assuré par une professionnelle de l'École des Parents et des Éducateurs, via une permanence mensuelle au centre socio-culturel Revivre. Il propose un espace de dialogue et de prévention des situations de crises pour les familles sur rendez-vous.

Il y a aussi une action annuelle de santé publique : le mois sans tabac aux Restos du Cœur en 2023, un forum sur la santé des femmes à Revivre en 2024.

Un travail s'est porté sur le logement, avec la création d'une "Commission de concertation sur le logement et la santé mentale". Elle peut être saisie par des acteurs de terrains, autour de situations complexes, afin que des professionnels de différents secteurs puissent coordonner leur travail et pour proposer un accompagnement.

Enfin, il y a la collaboration avec la CPTS - Sud-Ardèche Cévennes, partenaire essentiel du CLS, qui permet une meilleure articulation avec les professionnels de santé.



École de musique intercommunale

Un peu d'histoire

Pendant une quarantaine d'années, l'école associative des Vans a œuvré pour faire vivre l'enseignement musical sur notre Communauté de communes. La constance des effectifs, les projets réalisés, l'emploi des enseignants témoignent de la vivacité et de l'endurance de cette structure. En 2005, notre territoire s'est enrichi d'un autre lieu d'enseignement musical à Saint-Paul-le-Jeune, grâce à la création d'une antenne de l'école de musique de Saint Ambroix.

Du côté de l'école de musique des Vans, l'équipe administrative et pédagogique a entamé une réflexion sur la pérennisation de l'enseignement musical sur le territoire, conjointement avec la toute jeune Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes. C'est ainsi qu'en octobre 2019, le conseil communautaire a approuvé le transfert de l'école associative et de l'antenne de Saint-Paul-le-Jeune.

Identité :

5 ans

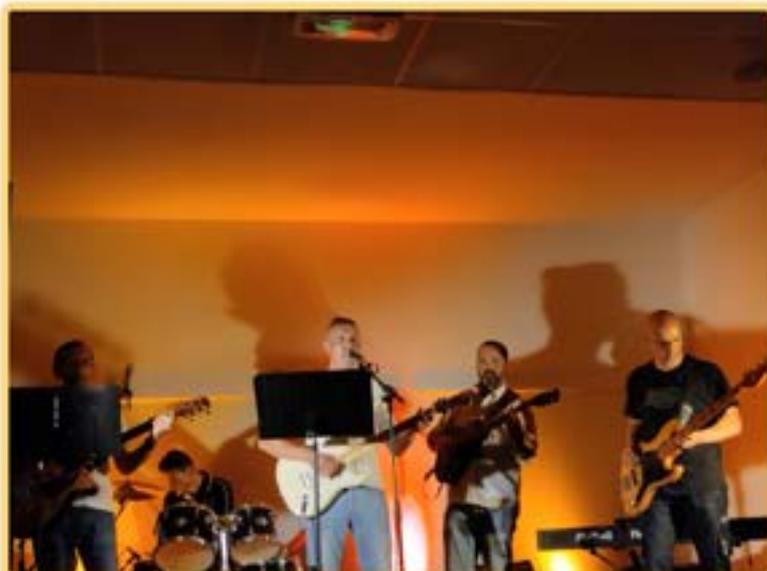
2 antennes

8 enseignants

1 responsable

10 pupitres

130 élèves



Concert de juin 2024 à Banne

La mise en place, nouveautés et confortation

La collectivité a fait le choix de reprendre les enseignants et les pupitres existants et d'y adjoindre un poste de responsable à mi-temps pour gérer la partie administrative. Une des premières nouveautés concernait les interventions musicales en milieu scolaire (IMS), qui étaient jusqu'à présent gérées par le syndicat mixte Ardèche Musique et Danse. Le Pays des Vans en Cévennes fut la première intercommunalité en Ardèche à reprendre les IMS à son compte. Le recrutement d'une intervenante en milieu scolaire diplômée fut réalisé en 2020, et toutes les écoles du territoire ont pu bénéficier de ce dispositif.

Aujourd'hui, les interventions en milieu scolaire continuent de rayonner sur le territoire. Dans la commune de Sainte Marguerite Lafigère, dont les enfants sont scolarisés à Pied-de-Borne, les interventions musicales ont lieu sous forme d'atelier le mercredi matin. Aujourd'hui, ces interventions sont assurées par Julien Nègre, pianiste et ingénieur du son, natif des Assions.

La première représentation de l'école de musique s'est tenue à Montselgues en juin 2021. Depuis, ce sont trois concerts par an qui sont assurés pour permettre à tous les élèves qui le souhaitent de se produire sur scène. Le premier a lieu avant Noël, et nous avons pris l'habitude de le tenir au Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises, sur le site de Chambonas. Il donne la possibilité aussi bien aux élèves tout débutants qu'aux élèves confirmés de s'essayer au public. Mais surtout, il offre un vrai temps de partage et d'échange avec les résidents pendant le concert et lors du goûter qui s'ensuit.

Le deuxième concert de l'année se produit au printemps, et il est dédié aux musiques actuelles. L'école de musique propose plusieurs ateliers aux enfants et aux adultes, donc c'est l'occasion pour eux de se produire dans de bonnes conditions techniques. Fin mai ou début juin, nous nous réunissons pour la fête de fin d'année, inclusive et plus conséquente. Pour ces deux concerts, nous avons à cœur de rayonner sur le territoire, et par conséquent de jouer dans différentes salles du territoire : Saint André de Cruzières, Banne, Chambonas, Les Vans... Nous participons également à la fête de la musique aux Vans, grâce au concours de la commune.



Concert de printemps 2024 à Chambonas

École de musique intercommunale

Le projet d'établissement

Au mois de juillet 2024, le Conseil Communautaire a délibéré pour adopter le projet d'établissement, fruit du travail de presque trois années de concertations, réflexions et rédaction. Ce texte pose le cadre pour une offre d'enseignement enrichie : parcours de cycle avec auditions de fin de cycle, intégration d'actions culturelles, notamment par le biais de la CTEAC (voir page 24), afin de devenir un lieu ressource pour l'enseignement artistique.

Les parcours de cycle sont mis en place pour répondre à une demande des usagers, car ils permettent une équivalence avec les écoles conventionnées hors territoire, comme les conservatoires.

Ce document nous permet également d'envisager différents types d'actions menées au sein de l'école, de manière transversale au sein des services de la CDC, ou auprès de partenaires privilégiés. Cette année, par exemple, une action sera menée à l'EHPAD de Chambonas, dans le cantou, un écho de l'éveil musical effectué dans les écoles, mais à destination des résidents et de l'accueil de jour.

Nous étoffons également l'offre de cours collectifs, indispensables à un apprentissage complet, notamment grâce à l'ouverture de cours de percussions afro-caribéennes, avec Michael Carer, enseignant et fabricant de percussions.

Vous pouvez consulter le projet d'établissement ou le télécharger sur notre site :

<https://www.cdc-vansencevennes.fr/se-divertir-et-apprendre/ecole-de-musique-intercommunale-emi/>

Les pupitres enseignés

Les instruments face à face pédagogique

Basse	●	●
Batterie	●	●
Bodhran	●	●
Chant	●	●
Guitare	●	●
Harpe	●	●
Piano	●	●
Percussions	●	●
Violon	●	●

Le parcours découverte - 6/7 ans

1 instrument différent toutes les 6 séances
batterie, guitare ou basse, chant, piano ou harpe, violon, percussions

Les ateliers collectifs

Chœur Polyphonique	●	●
Ensemble de cordes	●	●
Formation Musicale	●	●
Improvisation	●	●
Initiation à la musique	●	●
Musiques actuelles	●	●
Percussions afro-caribéennes	●	●

Antenne des Vans route de Paiolive ●

Antenne de Saint-Paul-le-jeune 1er étage de la Mairie ●

Antenne de Chambonas Salle socio-éducative ●



Concert de juin 2024 à Banne

Les enseignants :

- Michael Carer** : percussions afro-caribéennes
- Céline Marti** : violon, initiation Saint-Paul-le-jeune
- Thomas Mettling** : guitare, basse, ukulele, chant
- Virginie Napieray** : piano, harpe, formation musicale
- Julien Nègre** : interventions en milieu scolaire
- Maria Piles Pla** : piano, formation musicale, flûte traversière
- Jean-Luc Régis** : batterie, bodhran
- Lucile Tondeux** : chœur polyphonique



Concert de Noël 2024 à l'EHPAD



Percussions afro-caribéennes



Les informations pratiques

07 57 44 29 85

emi@cdc-vansencevennes.fr

Inscriptions ouvertes le 1er juin pour la rentrée de septembre suivante
Pour les ateliers collectifs, inscriptions ouvertes tout au long de l'année

Futur siège de la CDC

L'ancien hôpital des Vans constituait une poche d'insécurité et d'insalubrité dans le centre-bourg des Vans. C'est pourquoi dès 2017, un partenariat a été monté entre la commune et l'intercommunalité en vue de résorber cette importante friche. En effet, la taille des bâtiments et les problématiques à traiter imposaient d'additionner les moyens. Le projet a connu plusieurs versions avant d'arriver à sa mouture définitive à savoir une nouvelle maison de santé, une résidence sénior, ainsi qu'un nouveau pôle de services au public avec le regroupement des services de l'intercommunalité en un même site. Les services de la Communauté de communes sont actuellement éclatés sur 4 sites, dont aucun n'appartient à l'intercommunalité, ce qui entraîne des charges locatives importantes et des difficultés de fonctionnement.

Le nouveau bâtiment d'une surface plancher de 1 164 m² accueillera donc la médiathèque avec un jardin de lecture, France Services, l'espace de coworking et tous les services administratifs en charge des compétences intercommunales (collecte des déchets, crèche, école de musique, SPANC, guichet de la rénovation de l'habitat, économie, tourisme...). Le coût du chantier est de 2,7 M€ HT. Le projet est financé à hauteur de 70% par l'État, la Région, le Département, le Leader (Europe) et le SDE.

Le bâtiment répondra aux normes environnementales et thermiques, notamment grâce à la mise en œuvre d'isolation par l'extérieur et d'une installation de production photovoltaïque. Un effort particulier a été fait pour allotir le marché afin de permettre aux entreprises locales de candidater. Sur les 19 entreprises finalement retenues, 16 sont ardéchoises.

Via Ardèche



La Via Ardèche est une voie douce qui s'étend de Saint-Paul-le Jeune à Lalevade et Largentière sur près de 70 km. La traversée du bourg de Saint-Paul-le-Jeune représentait une des dernières discontinuités à résorber.

C'est pourquoi les élus communautaires et les élus de Saint-Paul-le-Jeune ont décidé de se lancer conjointement dans sa réalisation, en le couplant avec la réhabilitation de la place de la gare. Ce projet a d'ailleurs fait l'objet d'un groupement de commandes entre les deux collectivités. Le linéaire était à la fois court (600 m) et très complexe : il a nécessité de nombreux travaux de sécurisation. Le coût total de cette dernière tranche de travaux atteint 290 000€ HT avec un financement de 175 000€ de la part de l'État et de la Région.

En résumé, le linéaire total de voie douce sur notre territoire atteint désormais 18 km.

Le montant de l'investissement est de 2 021 000€ HT avec une aide financière :

- de l'État à hauteur de 655 225€
- de la Région à hauteur de 374 425€
- du Département à hauteur de 323 519€
- Le reste à charge pour la collectivité à hauteur de 699 648€



© ESTEVE-OUTRIEZ

Zone artisanale de Balagère

Engagée depuis 2017 dans un projet de création d'une nouvelle zone d'activités à vocation artisanale sur la commune de Chambonas – quartier Balagère, la Communauté de communes a déjà réalisé un certain nombre de formalités : institution d'une zone à aménagement différé ; montage du dossier technique ; évaluation environnementale ; dossier Loi sur l'eau ; déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme de Chambonas ; permis d'aménager ; diagnostic archéologique...

Le 15 juillet 2024, les marchés travaux ont été attribués comme suit :

- Lot n°1 – Aménagement : groupement SATP/FROMENT pour un montant HT de 267 928.50 €
- Lot n°2 – réseaux hydrauliques : groupement BOYER/FROMENT pour un montant HT de 264 310.60 €
- Lot n°3 : génie civil du réseau d'éclairage et de télécommunication : groupement BOYER/FROMENT pour un montant HT de 40 567.00 €

Les travaux de terrassement sont maintenant achevés, le chantier entre en phase de création des réseaux secs et humides. La fin du chantier est prévue pour le printemps 2025.

Les douze lots prévus dans le projet sont d'ores et déjà ouverts à la commercialisation.

**Pour tout renseignement : accueil@cdc-vansencevennes.fr
04 75 37 41 22**



Panneaux photovoltaïques

DOSSIERS

Une stratégie de développement du photovoltaïque a été élaborée par les services de la collectivité avec l'appui technique du Syndicat Départemental de l'Énergie de l'Ardèche (SDE), de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), de l'agence AURA EE, de l'animation et des données issues du dispositif Territoire à Énergie Positive (TEPOS).

Rappel de ses objectifs :

- Participer à la transition énergétique en devenant producteur d'électricité photovoltaïque
- Engager une démarche ayant valeur d'exemple et d'entraînement auprès des communes membres, ainsi que de la population
- Mettre en œuvre des solutions techniques et juridiques qui permettent l'implication citoyenne individuelle et collective (centrale villageoise...)
- Innover sur la valorisation et la consommation de l'électricité produite (mise en œuvre de l'autoconsommation ; de l'autoconsommation collective...)
- Permettre à la Communauté de communes de maîtriser sur le moyen terme ses charges de consommation électrique.

Les terrains et bâtiments appartenant à la collectivité sont ciblés en priorité, avant de pouvoir éventuellement l'élargir aux toits des bâtiments publics du territoire. Il a été validé le principe de contacter différents opérateurs publics et privés pour explorer et comparer les potentialités techniques, juridiques et financières pour chaque situation, selon la procédure de manifestation d'intérêt simplifiée.

La stratégie se résume comme suit : *Pour le photovoltaïque en toiture*

- Futur siège de l'intercommunalité aux Vans : investissement en régie dans le cadre des marchés travaux de réhabilitation, autoconsommation individuelle avec revente du surplus
- Crèche aux Vans : investissement en régie via une maîtrise d'ouvrage déléguée au SDE, autoconsommation individuelle avec revente du surplus
- Bâtiment OM – ZA Avelas à Banne : location toiture à Aurance Énergie avec mise en place d'une option pour souscrire à de l'autoconsommation collective ultérieurement (pas d'investissement, recette loyer, l'installation devient propriété de la CDC au bout de 20 ans)
- Bâtiment technique des Brigades vertes aux Vans : mise en pause du projet dans l'attente de solutions techniques adaptées, notamment pour améliorer le rendement trop faible pour ce bâtiment (ex : panneaux orientables...)
- Espace Sportif intercommunal : suite à un premier diagnostic structure récent qui fait apparaître les limites de charges de la toiture, la Communauté de communes va solliciter le SDEA et le SDE pour lancer une étude technique complète sur la réfection du bâtiment avec notamment pour objectif d'étudier le renforcement de la structure, la pose d'isolation supplémentaire, la réfection complète de l'étanchéité, la faisabilité d'une installation photovoltaïque, la réfection des différents secteurs (sol, sanitaires...)

Pour le photovoltaïque au sol

Il est d'abord rappelé que le TEPOS (Territoire à Énergie Positive) et le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) offrent la possibilité au territoire d'installer 10ha de photovoltaïque au sol sur la période 2023-2047. A ce jour seuls 3 ha sont installés (parc de la ZA des Avelas à Banne). Le terrain proposé par la Communauté de communes est l'ancienne décharge à gravats sur la commune de Banne, d'une surface totale de 3,2 ha. Après examen, le choix de la commission et du conseil communautaire s'est porté sur le projet d'Enercoop, qui met en avant la prise en compte des enjeux environnementaux, la concertation citoyenne et la possibilité offerte aux citoyens d'investir dans le projet. Enercoop développera un partenariat avec un acteur local, Aurance Énergie, sur l'ensemble des étapes du projet qui démarre en 2025.

Illustration panneaux crèche



Aides aux entreprises avec point de vente

La Communauté de communes apporte une aide à l'investissement pour les entreprises. Il s'agit d'une subvention de 10% d'un montant maximum de 50 000€ HT de dépenses, soit 5 000€. Cette aide peut se cumuler avec celle de la région qui est de 20%. Les aides cumulées peuvent donc atteindre 30% de la dépense.

Ces subventions sont conditionnées au respect d'un règlement d'attribution en ligne sur notre site internet. Les principaux critères d'éligibilité sont le positionnement du projet dans le centre-bourg des villages et l'ouverture de l'entreprise au moins 10 mois par an.

Par ailleurs, la CDC adhère à la plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale, qui après un parcours d'accompagnement, peut proposer des prêts d'honneur sans intérêt, considérés comme des fonds propres par les banques.

Enfin, un partenariat avec Amesud permet d'accompagner individuellement les personnes qui réfléchissent à se lancer dans un projet de création d'entreprises. Il est possible de rencontrer les conseillers d'Amesud sur rendez-vous, dans les locaux de France services.

Bilan des aides aux TPE / PME avec point de vente

22 dossiers aidés depuis 2020 pour 75 000€ de subventions accordées par la Communauté de communes et 150 000€ accordés par la Région.

Bilan 2024 des dossiers de la plateforme ISPAM

8 dossiers accordés pour un montant total de prêts accordés de 105 000€.

Bilan 2024 des accompagnements Amesud

44 personnes accueillies dont :
57% pour un projet de création d'activités
15% pour un projet de développement entreprise
13% pour des formalités d'entreprise
15% pour des demandes diverses (formations...)

le 131 à Saint-Paul-le-Jeune, prêt d'honneur accordé



Le pôle territoire à la Communauté de communes, c'est :

5 agents en 2024

- le développement économique, l'aide aux entreprises, coworking
- la transition écologique - TEPOS, la mobilité

4 axes de travail

- la rénovation de l'habitat
- l'agriculture, l'alimentation - Plan Alimentaire Inter-Territorial, le tourisme, la gestion de la forêt

Coordination du pôle :

06 77 50 59 66

directionterritoire@cdc-vansencevennes.fr

habitat@cdc-vansencevennes.fr

pait@sudardechetransitions.fr

pleinenature@cevennes-ardeche.com

pleinenature@cdc-vansencevennes.fr

tepos@sudardechetransitions.fr

Tepos - transition écologique

Le programme de transition énergétique Tepos Sud Ardèche, commun aux trois Communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes, Beaume-Drobie et Gorges de l'Ardèche, arrive sur la fin de sa troisième année. Le programme développé autour de l'axe de la rénovation énergétique tire le bilan des trois projets menés en parallèle : la rénovation des bâtiments publics, le financement de l'habitat privé, et la mobilisation des professionnels. Ces trois chantiers correspondent aux objectifs ci-dessous et à la stratégie déployée.

Rénover un bâtiment public par commune d'ici 2030 : un programme de formation-action auprès d'un réseau d'élus référents transition énergétique par commune.

L'équipe Tepos a élaboré un programme de formations-actions auprès d'un réseau « d'élus référents transition par commune » permettant d'identifier des interlocuteurs dans chacune des 54 communes que comprend le Tepos, et d'accompagner ces élus à l'émergence de leur projet de transition communal. Le groupe composé d'environ 75 élus actifs, sur 90 inscrits dans le programme Tepos, a suivi 6 modules de formation au total.

Faciliter le financement des travaux de rénovation énergétique pour l'habitat privé : une étude de faisabilité initiée en 2024 sur les modalités de tiers-financement.

Les trois Communautés de communes ont porté une volonté forte d'explorer les modalités de financement de travaux pour les ménages du territoire, qui sont accompagnés par les opérateurs locaux, tel que Rénofuté (Espace Conseil France Rénov' porté par l'Alec07), Soliha (ménages éligibles aux aides de l'Anah) ou Renov'Habitat (service habitat des Gorges de l'Ardèche). Le programme en cours de développement vise à permettre la mise en place de l'avance des subventions et/ou du montant des travaux pour les habitants.

Dynamiser l'offre de formation des artisans locaux pour la rénovation performante et écologique de l'habitat : mobilisation des acteurs de la formation grâce aux « rencontres BTP-rénovation ».

La rénovation énergétique est un fort levier de développement économique pour le territoire, néanmoins les artisans du BTP sont confrontés à de nombreuses problématiques. Le Tepos s'est associé avec les services de la préfecture et les syndicats professionnels pour organiser plusieurs rencontres à l'attention des artisans locaux. L'objectif est de mieux répondre à leurs attentes, ainsi que de mettre à disposition des formations à la rénovation performantes dès le printemps 2025.

Rencontres entre professionnels du BTP

3 soirées de mobilisation sur la rénovation énergétique

Actualités, opportunités de chantiers & formations
Conjointement par les syndicats du bâtiment de l'Ardèche, les services de l'Etat, l'ALEC07, dans le cadre du programme de transition énergétique TEPOS Sud Ardèche, en présence des Présidents des Communautés de communes

3 dates - 5 lieux
de 19h30 à 19h50

Inscription recommandée : <https://bit.ly/177-vvss>

Renforcements complémentaires : tepos@cdc-vansencevennes.fr

03 Décembre aux Vans - salle des associations, 140 place Fernand Aubert
04 Décembre à Joyoux - bâtiment technique du Public, 555 chemin du Public
05 Décembre à Vallon Pont-d'Arc - salle du conseil, 10 rue des Mâchets

Forum de l'emploi

FORUM DE L'EMPLOI
DES CÉVENNES D'ARDECHE

Vous êtes à la recherche d'un emploi permanent ou saisonnier sur les territoires du Pays des Vans en Cévennes et du Pays Beaume Drobie ?
Venez rencontrer les entreprises qui recrutent !

SAMEDI 20 AVRIL 2024
De 9h à 12h

RDV à la salle des fêtes de Rosières

Inscrivez-vous sur <https://meetings.emploi.france-travail.fr/>

Pour tout renseignements sur l'organisation, contactez le 04 75 69 80 80

Chaque année, le forum de l'emploi se tient pour faciliter la rencontre entre des professionnels et des candidats. Organisé conjointement avec France travail et la Communauté de communes du Pays Beaume Drobie, il a lieu en alternance sur les deux collectivités.

Vous souhaitez rénover votre logement ?

La Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes vous aide !

Vous trouverez la brochure Rénofuté qui vous accompagnera dans vos démarches de rénovation de l'habitat, en téléchargement sur le site, et inclus dans le bulletin en version papier !

Un plan guide « assembleur » pour les 30 prochaines années

L'année 2024 aura marqué l'aboutissement de deux dispositifs phares dans le cadre de Petites villes de demain :

- La validation en juin 2024 du programme PVD par le sous-préfet de Largentière, Marc COUTEL, puis la signature par la Préfète de l'Ardèche, Sophie ELIZEON, le 18 septembre de l'Opération de Revitalisation du Territoire pour la redynamisation du centre-bourg des Vans
- Dans la foulée, en septembre 2024, le lancement d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), avec un volet renouvellement urbain dans le centre des Vans

Fruit d'un travail de longue haleine mené conjointement par la cheffe de projet PVD, les élus des collectivités concernées, les partenaires (PNR, Banque des Territoires, CAUE de l'Ardèche) et les services de l'État, une feuille de route pour le développement et l'attractivité de la ville centre a été définie, accompagnée d'une maquette financière et de fiches actions.

Au total, c'est un programme constitué d'une trentaine d'actions à court terme (une cinquantaine à moyen terme), qui se traduit par quelques actions emblématiques, tous secteurs confondus :



- Le lancement d'un nouveau marché en faveur de l'habitat à travers le recrutement d'un nouvel opérateur (Soliha) pour mener une nouvelle OPAH sur cinq années supplémentaires sur le territoire avec un fort investissement pour faire émerger des logements dans le centre ancien des Vans,
- La requalification de la friche de l'ancien hôpital en un nouveau quartier vertueux végétalisé avec îlots de fraîcheur : celui-ci accueillera une nouvelle maison de santé pour élargir l'offre médicale sur le territoire, le pôle de services au public intercommunaux ainsi qu'une résidence seniors ;
- Le développement des mobilités douces et actives (aménagement de trottoirs, voies cyclables) et la création d'une gare multimodale,
- La restructuration des formes urbaines de la ville à travers la requalification de places emblématiques et la création d'un parc, pour un meilleur vivre ensemble,
- La consolidation de l'attractivité économique par le renforcement des commerces ouverts à l'année, l'enrichissement de l'offre, la valorisation des circuits courts et des savoirs-faire locaux à travers notamment la création d'une maison de pays ;
- La confirmation de la stratégie culturelle, artistique et événementielle comme vecteur d'épanouissement et d'attractivité par l'aménagement, entre autres, d'un théâtre de verdure ;
- Sur le plan de la transition écologique, le projet de création d'une trame verte et bleue, et la part belle qui sera faite à la végétalisation et aux stationnements perméables...



Une Opération de Revitalisation du Territoire qui permet de définir un projet ambitieux, cohérent, complet, mais aussi désirable et réaliste. A travers cette ORT, c'est le centre bourg des Vans qui va se dessiner !

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Plan Alimentaire Inter-Territorial - PAIT

Le Projet Alimentaire Inter Territorial (PAIT) de l'Ardèche Méridionale, porté par les Communautés de communes du Pays Beaume Drobie, Pays des Vans en Cévennes et Gorges de l'Ardèche est un projet transversal, sur les questions d'alimentation au sein de ces 3 territoires. Reconnu par l'État depuis 2021, sa 1ère phase s'est achevée au 1er trimestre 2024. Une réflexion a été engagée avec l'État pour enclencher le niveau d'après, qui va s'étaler sur les trois années à venir.

Deux sessions de formations de 2 jours sur les pratiques alimentaires en cuisine collective ont eu lieu en avril et novembre regroupant une vingtaine de stagiaires chacune. Ont participé : Daniel Noël, Vice-Président de la CC du PVC, la cuisinière de l'école des Vans, le cuisinier et la 1ère adjointe de Barjac. Ces journées sont axées sur la mise en conformité avec la loi Egalim* des cantines, la place des légumineuses dans nos repas, la question du gaspillage alimentaire, l'accompagnement des convives mais aussi sur le devenir des biodéchets que l'on produit dans notre alimentation.

Les biodéchets et leur valorisation sont des thèmes importants du PAIT. La mise en application pour tous de la loi sur l'obligation du tri des biodéchets à la source en 2024 a impliqué de nombreuses actions en partenariat avec le SICTOBA et les Communautés de communes. L'accompagnement des établissements de restauration collective sur ce thème ainsi que sur le gaspillage alimentaire a démarré avec notamment le collège des Vans et s'intensifiera en 2025. L'accès à tous à l'alimentation est un enjeu important sur le territoire. Par conséquent, nous avons sensibilisé les élus à la mise en place de la tarification sociale dans les cantines. Nous les avons également mis en relation avec l'association Restos du Cœur.

Une 4e commune de la CDC devrait mettre en place la tarification sociale de sa cantine prochainement.

La réflexion sur un espace d'expérimentations agricoles adaptées au changement climatique, autour du site de Jalès, sur la plaine agricole, a conduit à une 1ère réunion du groupe de travail avec de nombreux partenaires dont le CNRS, et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

Enfin une sensibilisation au rôle de l'alimentation dans la santé ainsi qu'au gaspillage alimentaire a été faite lors de la journée de cohésion des agents de la collectivité à l'automne.

*50% de produits de qualité et durable en restauration collective (de la crèche à l'Ehpad), diversification des sources de protéines, communication sur les repas, etc.



Tenmob - le challenge mobilité continue !

Cette année comme l'année dernière, les employés de la collectivité ont participé au Challenge mobilité porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui a eu lieu le 4 juin dans toute la région.

24 agents ont utilisé des modes de transport alternatifs à la voiture : vélo, marche, covoiturage, transport en commun...

Cette journée permet de prendre conscience des possibilités alternatives à la voiture individuelle comme mode de transport, afin d'inciter à les mettre en place le plus souvent possible.



L'année 2024 marquée par des variations saisonnières et une clientèle internationale en hausse

En quelques chiffres

- 2 700 000 nuitées
- La clientèle étrangère progresse de 9 % cet été, atteignant 31 % du total des visiteurs
- La clientèle française, qui reste majoritaire (69 %), connaît une légère baisse (-3 %)
- +45% en mars, -23% en avril, stable en mai et juin

L'Office de tourisme : au cœur de l'accueil des visiteurs

Les visiteurs ont bénéficié d'un accueil hyper personnalisé rendu possible grâce à une offre touristique variée et des outils dédiés : activités sportives et culturelles, notamment des visites guidées ou d'exploitation, randonnées pédestres, sites culturels, agenda des festivités... Le type de demandes confirme notre positionnement de Pôle Pleine Nature avec une hausse des demandes d'activités outdoor, spécifiquement autour du vélo, et d'un tourisme plus respectueux de l'environnement et bas carbone (accentuation des besoins liés à la mobilité).

Le digital à chaque étape du parcours du visiteur

Pilier de la promotion du territoire, le site internet de destination www.cevennes-ardeche.com comptabilise 225 000 utilisateurs (+26%), générant 605 000 pages vues (+15%). Les réseaux sociaux ont bénéficié d'une hausse de 10% avec une communauté de 13 000 followers (9 800 Facebook et 3 200 Instagram). Les 5 bornes interactives du territoire, consultables 7j/7, ont enregistré 8 940 connexions. Une hausse de 95% par rapport à 2023 en grande partie grâce à la nouvelle borne à Banne, qui représente 80% des connexions avec la borne des Vans.

Office de tourisme Cévennes d'Ardèche :

+33 (0)4 75 37 24 48

contact@cevennes-ardeche.com

www.cevennes-ardeche.com



Nouveautés 2024

Visites guidées estivales :



Léo BRACCIALE à Banne © J. Allègre-OT Cévennes d'Ardèche

Cet été, les visites guidées de Banne et Naves, labellisés « Villages de Caractère », se sont déroulées du 1er juillet au 27 août sous la houlette de Léo BRACCIALE, guide-conférencier et en partenariat avec l'office de tourisme Cévennes d'Ardèche : « Banne, cité gourmande » et « Naves, patrimoine de caractère et merveilles géologiques » étaient les deux thématiques choisies pour faire connaître ces deux villages qui exercent un attrait tout particulier chez les visiteurs. Au total, 250 personnes ont profité des explications et commentaires richement documentés de Léo BRACCIALE et parfois au contact d'habitants, toujours enclins à confier une anecdote ou délivrer un sourire.

Une micro-aventure à 2 pas de chez vous

L'itinérance « Le Cévenol » invite habitants et visiteurs à plonger durant 5 jours au cœur de vallées sauvages, à travers des chemins empreints d'histoire humaine forte. Une nouvelle édition de « Topocarte » collection itinérances en collaboration avec la Fédération Française de Randonnée sortira en 2025.

Un nouveau site web pour la Via Ardèche

Avec la finalisation des tronçons de St-Paul-le-Jeune et Grospièrres, la Via Ardèche est un équipement structurant du sud Ardèche. Sa fréquentation est en hausse constante, pour du loisir ou du tourisme. Cet hiver verra la sortie de son nouveau site internet www.via-ardeche.fr lancé en collaboration avec les territoires et Office de tourisme du sud Ardèche. Ce site facilite l'accès aux informations pratiques pour une expérience cycliste optimale.



<https://via-ardeche.fr/>

Visites guidées
BANNE
cité gourmande

Tous les vendredis de 17h00 à 19h00

Informations : +33 (0)4 75 37 24 48
Billets en vente à l'Office de tourisme
ou sur le site : www.cevennes-ardeche.com
5 euros / Gratuit pour les moins de 16 ans



Visites guidées
NAVES
patrimoine de caractère
et merveilles géologiques

Tous les mardis de 17h00 à 19h00

Informations : +33 (0)4 75 37 24 48
Billets en vente à l'Office de tourisme
ou sur le site : www.cevennes-ardeche.com
5 euros / Gratuit pour les moins de 16 ans



Accompagnement des professionnels du tourisme : un levier de la qualité pour 2025

L'Office de tourisme propose un accompagnement personnalisé aux professionnels du tourisme (400 partenaires en 2024), en s'appuyant sur 3 axes majeurs : qualité de l'offre, de l'accueil et de la distribution.

Les services sur-mesure incluent :

- Mise à jour des données Apidae et qualification thématique
- Mise à disposition d'outils de communication
- Mise à disposition d'outils de commercialisation en ligne (385 offres en réservation sur la place de marché)
- Suivi des avis clients
- Formation des personnels saisonniers
- Amélioration du référencement, veille technologique et intégration de l'IA dans nos process

Ce travail collaboratif contribue à une montée en qualité du tourisme sur notre territoire, tout en renforçant l'attractivité digitale, la fidélisation des visiteurs et l'anticipation des mutations du secteur.



Le PACT Cévennes, un moteur de rayonnement régional

L'implication de l'Office de tourisme dans le Plan d'Action Concerté des Territoires des Cévennes a porté ses fruits avec une multiplication des actions de promotion (70 000€ / an) : campagnes avec des influenceurs, reportages photos et actions de communication ciblées mettant en lumière nos richesses culturelles et naturelles auprès d'un large public.

Le PACT a eu pour effet de « booster » la communication des Cévennes d'Ardèche, en complément des nombreuses actions presse et de marketing digital déjà effectives.



Focus Vélo

Voté en 2022, la stratégie pleine nature a posé un cadre d'actions prioritaires autour du vélo. L'espace Vélo territorial verra le jour en 2025 grâce à des circuits et itinéraires VTT, Gravel et Cyclo développés par les Communautés de communes et des aires de services installées par les communes.

L'Office de tourisme accompagne les professionnels à la montée en qualité de l'offre via la sensibilisation au label Accueil Vélo en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche.

Des actions de communication et de promotions sont en pleine préparation pour faire de cet Espace Vélo un levier pour nos Cévennes d'Ardèche ! (voir ci-dessous)

Pôle pleine nature

Après avoir été lauréat de l'appel à projet « Territoire Région Pleine nature » de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du dispositif « Déclinaison territoriale de Destination France », le territoire des Cévennes d'Ardèche est aujourd'hui également Pôle de Pleine Nature du Massif Central. Trois distinctions notables qui marquent, en 2023, un tournant significatif dans la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse et durable.

Pour piloter cette dynamique, la SPL (Société Publique Locale) Cévennes d'Ardèche a été désignée garante de cette stratégie par les 2 Communautés de communes (Pays Beaume Drobie et Pays des Vans en Cévennes).

Premières actions opérationnelles en 2024

L'année 2024 marque le début des actions concrètes sur le terrain. Parmi les initiatives déjà en cours :

- Aménagement d'aires de service pour les vélos : pour encourager et faciliter la pratique cycliste, ces aires proposeront des équipements adaptés tels que des stations de réparation, des tables de pique-nique voire la possibilité de recharger son vélo électrique. La Communauté de communes pilote ce projet en accompagnant les communes intéressées dans sa mise en œuvre. Les mobiliers seront posés par les communes en 2025.
- Balisage des circuits VTT, Gravel et cyclo : un effort important va être consacré à la valorisation des circuits et des itinéraires par un balisage conforme aux normes de la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

Ces actions sont autant de jalons pour aller vers une labellisation du territoire par la FFC comme Espace vélo territorial des Cévennes d'Ardèche.

Par ailleurs, ces actions s'inscrivent dans une vision plus large : celle de faire des Cévennes d'Ardèche un territoire modèle pour et par les activités de pleine nature. En valorisant son patrimoine naturel exceptionnel et en structurant une offre attractive, le territoire mise sur un développement équilibré, au bénéfice des habitants et des visiteurs.

D'autres projets sont en cours de réflexion pour étoffer cette stratégie et répondre aux enjeux de transition écologique, tout en dynamisant l'économie locale. Toutes ces actions sont soutenues par Destination France, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, l'ADEME et la région AURA.

Nouvelle alternante au Pôle Pleine Nature : Cartographie et numérisation des données sur les chemins de randonnée



Depuis le 14 octobre 2024 et jusqu'au 31 août 2025, une nouvelle alternante en gestion des espaces naturels de loisirs a été recrutée dans le cadre du projet de Pôle Pleine Nature de la Communauté de communes.

Sa mission consiste principalement à participer à la cartographie des chemins de randonnée du territoire, la géolocalisation de la signalétique, ainsi qu'à leur mise en valeur des données (pas à pas, photos, textes, ...) sur la plateforme www.rando.cevennes-ardeche.com

L'objectif est de numériser dans cette plateforme la totalité de l'offre soit plus de 120 circuits sur toutes les pratiques, afin d'améliorer la qualité des informations et la visibilité des parcours.



©Raphaël Pellet

Un pacte local des solidarités pour lutter contre la précarité

Le 18 septembre 2024, a eu lieu aux Vans la signature du Pacte local des solidarités 2024 - 2027, en présence de nombreux partenaires notamment la CAF, la MSA, les collectivités, l'État et plusieurs acteurs associatifs

Cette signature est venue clôturer une année de mobilisation :

- Un diagnostic socio-économique du territoire a été mené pour mieux comprendre en quoi les trois intercommunalités concernées – Pays des Vans en Cévennes, Beaume-Drobie et Gorges de l'Ardèche – font partie des plus pauvres de la Région Auvergne -Rhône-Alpes
- Des enjeux prioritaires d'intervention
- Enfin en lien avec les partenaires de terrain, des actions concrètes ont été définies.

Ces actions qui se déploient sur les trois intercommunalités, touchent de nombreux domaines :

- Le soutien à la parentalité, avec des actions portées notamment par le centre socio-culturel Revivre ou l'association l'Ilot Z'enfants
- La santé mentale des jeunes, avec la création aux Vans d'une permanence de psychologue par la Mission Locale d'Ardèche Méridionale
- La mobilité avec un renouvellement de notre parc de Vélo à Assistance Électrique et une étude action sur les Transports d'Utilité Sociale
- L'alimentation, la qualité de vie dans les logements, etc.

Pour 2024, l'ensemble des actions représente un engagement supplémentaire de l'État de 203 000 € à l'échelle des trois intercommunalités et un cofinancement de 10 000€ de la Communauté de communes.



Pôle Ressources

Le pôle Ressources comprend 7 agents qui œuvrent quotidiennement au bon fonctionnement interne de la collectivité. Il est composé de la Direction Générale des Services, le service comptabilité, le service des ressources humaines, l'administration générale avec l'accueil et le service communication. Les agents d'entretien, eux, sont intégrés aux autres pôles. Tous ces agents sont à des postes moins visibles et pourtant, tout-à-fait essentiels !



Muriel Onezime,
responsable des
finances, arrivée
en juin 2024

Le pôle culture à la Communauté de communes, c'est :



Radio Tutti et le groupe amateur en répétition pour l'inauguration du festival Ardèche Meeting

14 agents en 2024

4 services

Coordination du pôle :

07 45 05 95 50

directionculture@cdc-vansencevennes.fr

- La Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle
- Le réseau de lecture publique
- L'école de musique intercommunale
- Le patrimoine

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - EAC

La CTEAC [convention territoriale d'éducation artistique et culturelle] mise en œuvre par la Communauté de communes avec différents partenaires dont la DRAC ARA, le Département de l'Ardèche, la Région ARA, l'Éducation Nationale... prendra fin à l'issue de l'année scolaire 2024-2025.

2024 fut marquée par différents projets qui se sont déployés prioritairement en milieu scolaire mais aussi dans l'espace public. Ils ont donné lieu à des collaborations très fructueuses avec différentes structures locales.

Ces événements s'appuient sur les conclusions rendues lors des rencontres de territoire et qui ont permis, suite à des travaux en ateliers, de faire émerger des orientations à même de guider notre action publique en matière culturelle. Tout au moins pour cette CTEAC 2022-2025.

Ainsi, 2 grands axes ont guidé la conception des projets sur le territoire :

- La médiation autour de la culture scientifique et l'éducation au territoire (architecture, patrimoines)
- Les présences artistiques longues sur le territoire et notamment en lien avec des problématiques actuelles

Les actions mises en place ont donc été de plusieurs ordres :

- Parcours de médiation scientifique en milieu scolaire avec le CCSTI de l'Ardèche et AurorAlpes
- Parcours autour de l'architecture en milieu scolaire et ateliers tous publics avec La Maison de l'Architecture de l'Isère et la médiathèque intercommunale
- Parcours autour de la danse au Collège Léonce Vieljeux avec FORMAT Danse
- Parcours autour des musiques du monde (avec l'école de musique intercommunale, la SMAC 07, La Filature et Ardèche Slackline et le groupe RADIO TUTTI)
- Résidence d'auteur avec la Comédie de Valence et spectacles
- Résidence de création et ateliers théâtre avec le PNR des Monts d'Ardèche et la Cie La Ligne
- Parcours patrimoine & course d'orientation en milieu scolaire avec Chassezac Sports Nature, Act'jalès et le laboratoire Archéorient (CNRS)

PATRIMOINE

Ardèche Terre de Dolmens :

À l'instar de Beaume-Drobie ou des Gorges de l'Ardèche, la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes est engagée auprès des services de l'État et du Département de l'Ardèche autour du projet Ardèche, Terre de Dolmens pilotée par la préhistorienne Sonia Stocchetti. L'Ardèche compte près de 900 dolmens, soit la plus forte concentration en France. Dans une optique de valorisation et de protection, mais aussi de conseils, l'Ardèche, terre de Dolmens développe des actions (création et entretien de sentiers de découverte, médiations, visites guidées, conférences, etc.) qui permettent de mieux faire connaître ces mégalithes mais aussi d'ouvrir la connaissance à d'autres champs du patrimoine vernaculaire : moulins, capitelles, béalières, fours à pain, etc. En 2024, des visites guidées, expositions, ateliers et conférences ont scandé l'année tout comme l'inscription dans des programmes d'actions de la CTEAC.



©Terre de Dolmens

MÉDIATHÈQUE & RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Le service Lecture publique est constitué d'une médiathèque intercommunale basée aux Vans et d'un réseau de bibliothèques et médiathèques communales desservies par une navette, qui a transporté 5300 réservations d'une bibliothèque à une autre cette année !

Il a pour objectif de permettre l'accès de tous à la culture et à l'information au travers de ses collections (livres, musiques, films, numérique...). Jusqu'à 800 prêts et retours enregistrés en une journée.

De plus ce service propose des actions culturelles interdisciplinaires et itinérantes à destination de l'ensemble de la population en partenariat avec les acteurs éducatifs, culturels et sociaux du territoire (collège, centres socio-culturels etc.). Il organise ainsi de nombreux événements (ateliers, conférences, spectacles, expositions, rencontres...) dont voici un aperçu :

Rencontre

Isabelle Cohen a participé activement - via l'association La ruche aux livres - à la création de la médiathèque, d'abord communale, en 2006, devenue intercommunale en 2015, aux Vans. Elle n'a de cesse depuis de défendre la lecture aux tout-petits dès la naissance et plus largement la lecture publique. Elle est venue présenter son livre formidable et bouleversant « Revenir Raconter » (éditions Verdier).

Ateliers scientifiques en lien avec la CTEAC

Cette année les classes de 5ème et les habitants ont pu plonger dans les océans secondaires du Pays des Vans en Cévennes en Réalité Virtuelle et participer à un atelier de fouilles paléontologiques avec le muséum de l'Ardèche et l'association Paléodécouverte.



Exposition

Une exposition à manipuler pour les enfants de 0 à 6 ans prêtée par la médiathèque départementale de l'Ardèche. Les jeunes lecteurs se sont approprié le travail de l'autrice illustratrice Gay Wegerif et les espaces des bibliothèques par la même occasion !



« Les rendez-vous : une brochure semestrielle »

Toute l'actualité de la médiathèque intercommunale dans une brochure éditée deux fois par an, sur papier ou à télécharger sur le site du réseau des bibliothèques.



Et aussi :

- L'artothèque qui met à disposition du public un fonds d'œuvres originales (dessins, gravures, estampes...)
- « Tout petit qui lit », lectures et spectacle pour les enfants de 0 à 4 ans.
- Les ateliers informatiques pour apprivoiser le numérique
- Les lectures dans l'herbe et les mercredis qui content pour les petites et grandes oreilles
- Les après-midi jeux de société et jeux vidéo pour s'amuser
- Le printemps des poètes et La nuit de la lecture pour un temps convivial autour d'un événement littéraire...

Une carte unique et un service de navette

LES ASSIONS

04 75 37 20 06 (Mairie)
bibliotheque@les-assions.fr
lundi : 16h - 17h30
mercredi de 17h à 18h sauf vacances
le dernier mercredi du mois Goûter-lecture 16h-17h30.
été : lundi 16h30-18h

BEAULIEU

04 75 36 70 87
bibliothequebeaulieu@orange.fr
mardi : 9h - 11h & 16h30-18h30
mercredi : 10h-12h
samedi : 10h - 12h
été : mardi : 10h-12h

BERRIAS & CASTELJAU

04 75 35 37 69
bibliothequedeberrias@gmail.com
BERRIAS : mercredi et jeudi 14h-18h
(mai à septembre : mercredi 14h-18h et jeudi 9h-12h)
CASTELJAU : 1 jeudi sur 2 : 14h30 - 17h30

MAJOSC

04 75 37 24 04 (Mairie)
lasserneau@vires@orange.fr
mardi : 9h - 11h30,
jeudi : 16h - 18h (fermé le jeudi 14/04)

MALARCE-SUR-LA-THÈSE

04 75 39 45 26 (Mairie)
bibliothequemalarce@laposte.net
jeudi : 17h à 19h d'avril à octobre
jeudi : 16h à 18h de novembre à mars

MONTBELOUES

04 75 36 90 40 (Mairie)
samedi : 9h30 à 11h30

MONTBELOUES

04 75 36 94 91 (Mairie)
biblimontbelgues@yahoo.com
mardi : 16h - 17h30 (fermé l'été)

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

99 route de palolive, 07140 Les Vans
04 75 37 84 45
mediatheque@cdc-vansencevennes.fr
mardi : 16h - 18h30
mercredi : 9h - 18h30
jeudi : 16h - 18h30
vendredi : 9h- 12h et 16h - 18h30
samedi : 9h - 13h

* Boite retours hors horaires ouverture

Juillet et août : mardi : 16h - 17h30
et mercredi, jeudi, vendredi, samedi
9h - 13h



SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

04 75 93 15 32
bibliothequestac@laposte.net
lundi : 14h - 15h30,
mercredi : 16h - 18h
samedi : 10h - 12h

SAINT-PAUL-LE-JEUNE

MÉDIATHÈQUE ANDRÉ BRAJIC
04 75 39 28 82
biblio@saint-paul-le-jeune.fr
lundi : 9h - 12h
mardi : 16h30 - 18h30
mercredi : 10h - 12h et 14h - 17h30
vendredi : 16h30 - 18h30
samedi : 10h - 12h

2350 adhérents, soit environ 24 % de la population

Prix littéraire

Le gagnant du prix littéraire « Un pour tous, tous pour lire » 2024 est Olivier Ka, pour son roman « Un chien de campagne » (éditions du Rouergue).

Les 180 élèves de CM1 et CM2 du territoire ont voté pour ce pétillant roman, aussi ils rencontreront son auteur au mois de mars 2025. Ne ratez pas son spectacle dessiné le mercredi 26 mars !



Contact

mediatheque@cdc-vansencevennes.fr – 04.75.37.84.45

Facebook @reseaubibliPaysdesVansenCevennes

https://www.facebook.com/reseaubibliPaysdesVansenCevennes

Site du Réseau des bibliothèques :

https://cdc-vansencevennes.reseaubibli.fr

Sur le site du réseau des 10 bibliothèques vous trouverez les actualités, les rendez-vous, les nouveautés, comment vous inscrire... Vous pourrez consulter vos emprunts, réserver en ligne, vous abonner à l'offre numérique de la médiathèque numérique de l'Ardèche...



Pôle collecte et assainissement

- bacs verts - ordures ménagères
- bacs jaunes - emballages et papier
- bacs bleus - cartons, dont le développement se poursuit sur les communes de la collectivité

Les chiffres de la collecte de 2023 :

- 2264 tonnes d'ordures ménagères
- 659 tonnes d'emballages et papiers
- 35 tonnes de cartons

Collecte

7 à 11 agents
5 camions bennes



Ce qui a changé en 2024 : le tri des biodéchets à la source est devenu obligatoire !

Les biodéchets sont définis par le Code de l'Environnement (article R. 541-8) comme « tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires ». **Ils représentent 30 % du contenu de la poubelle des Français.**

Pourquoi trier nos biodéchets ?

- Réduction des déchets : en séparant les biodéchets, on diminue le volume des ordures ménagères, ce qui réduit les coûts de gestion des déchets.
- Compostage et valorisation : les biodéchets peuvent être compostés pour créer un amendement riche en nutriments pour les sols, favorisant une agriculture durable.
- Économie circulaire : les biodéchets deviennent une ressource, contribuant à un modèle économique durable où les déchets sont réutilisés plutôt que jetés.
- Sensibilisation : la collecte des biodéchets incite les citoyens à adopter des comportements plus responsables envers l'environnement et à mieux gérer leurs déchets.

Comment procéder ?

En installant un composteur de jardin si vous en avez la possibilité ou en utilisant votre composteur de quartier.

servicedechet@cdc-vansencevennes.fr

07 57 44 29 86

Les différentes formations proposées :

La sensibilisation individuelle

Le compostage, c'est apprendre à gérer du vivant. Apprenez à avoir les bons gestes pour que votre compostage transforme vos déchets en ressource. Vous repartirez avec un bio-seau individuel.

Le compostage partagé : être référent de site

Pour bien gérer les sites de compostage partagé, il est nécessaire d'avoir parmi les habitants, les élus, les techniciens municipaux, des personnes bien formées à ce type d'exercice.

La gestion différenciée des déchets verts

Formation destinée aux professionnels et aux agents municipaux en contact avec des déchets verts, élément indispensable au bon fonctionnement des composteurs individuels ou partagés.



LES ERREURS DE TRI

Un surcoût pour les usagers



Les dates de formation en 2025 :

- Référent de site de compostage partagé : 20/05 et 03/06 de 9h à 12h30, à destination de tous
- Gestion des déchets verts : 18/02 et 08/04 de 9h à 12h30, à destination des professionnels, agents communaux et particuliers
- Il faut être présent sur les deux matinées !



Service Public d'Assainissement Non Collectif

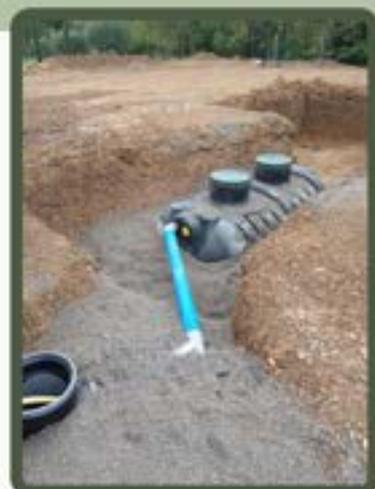
La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 a imposé aux communes d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Le SPANC est le Service Public d'Assainissement Non Collectif géré par la Communauté de Communes du Pays Des Vans en Cévennes. Le SPANC concerne tout immeuble non-raccordé à un réseau public de collecte des eaux usées.

La loi impose la mise en place d'un budget spécifique SPANC et de redevances pour service rendu à l'habitant.

Chaque contrôle fait l'objet d'un paiement par le propriétaire ou l'occupant du logement. Le montant de la redevance est variable suivant le type de prestation :

- Contrôle de conception – Examen préalable du projet : 160 € TTC
- Contrôle de bonne exécution des travaux : 160 € TTC
- Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien : 150 € TTC
- Contrôle dans le cadre d'une vente : 320 € TTC
- Contre-visite : 50 € TTC





Le contrôle diagnostique de l'existant est prioritairement un état des lieux. Il vise à vérifier l'existence, l'implantation, les caractéristiques, l'état général et le bon fonctionnement d'une installation d'assainissement individuelle. Le contrôle sert à protéger et à préserver la santé publique et la ressource en eau.

Nombre de contrôles réalisés en 2024

- Contrôle de conception – Examen préalable du projet : 47
- Contrôle de bonne exécution des travaux : 29
- Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien : 179
- Contrôle dans le cadre d'une vente : 62

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. » Article 1 de la LEMA



spanc@cdc-vansencevennes.fr

07 57 45 89 63

Pôle Technique

La Communauté de communes gère l'entretien des sentiers de randonnées pédestres et vélo du territoire (riche de 700km environ). Cela représente 70 sentiers « PR », des portions des GR4 et 44, le GRP « le Cévenol », des circuits VTT et Gravel, la Voie douce « Via Ardèche », les zones artisanales des Avelas et de Balagère...

La Brigade Verte vient d'accueillir dans son équipe Nino Régis, résident à Banne, titulaire d'un baccalauréat gestion des milieux naturels et de la faune et bientôt d'un BTS gestion « protection de la nature ». Cela permet de maintenir deux agents à plein temps sur le terrain.

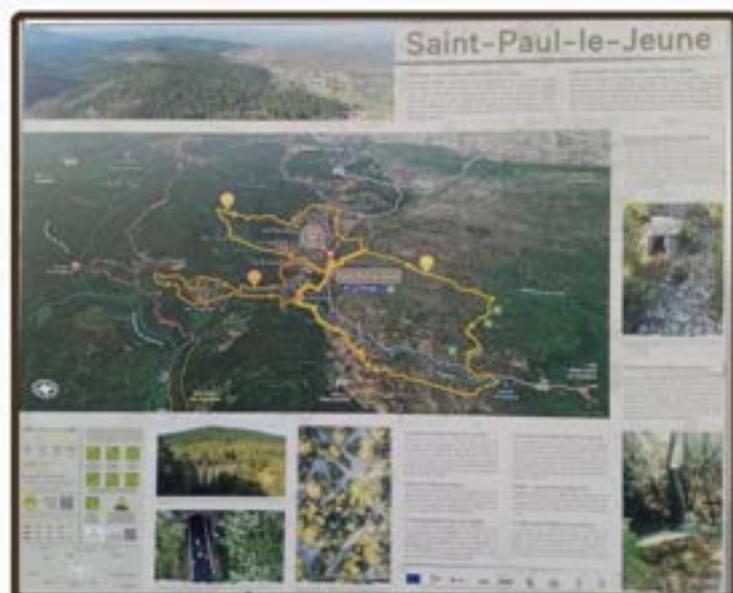
La Communauté de communes a renouvelé le véhicule principal de la Brigade Verte, en faisant l'acquisition d'un Peugeot Expert pour remplacer le précédent qui ne convenait plus aux besoins, et dont le kilométrage commençait à être conséquent.

Un nouveau carto-guide a été réalisé, recensant 45 randonnées pédestres (3 par commune). Il est disponible en version papier à la Communauté de communes, dans les mairies, commerces, prestataires, hébergeurs... Vous pouvez également le télécharger sur notre site, ou sur ce QR code.



Enfin, nous travaillons sur la 3e génération de « portes randonnées pédestres communales ». Il s'agit de grands panneaux munis d'une carte avec les sentiers de randonnée, ainsi que les caractéristiques essentielles propres à la commune en question : sites patrimoniaux, lieux emblématiques, particularités...

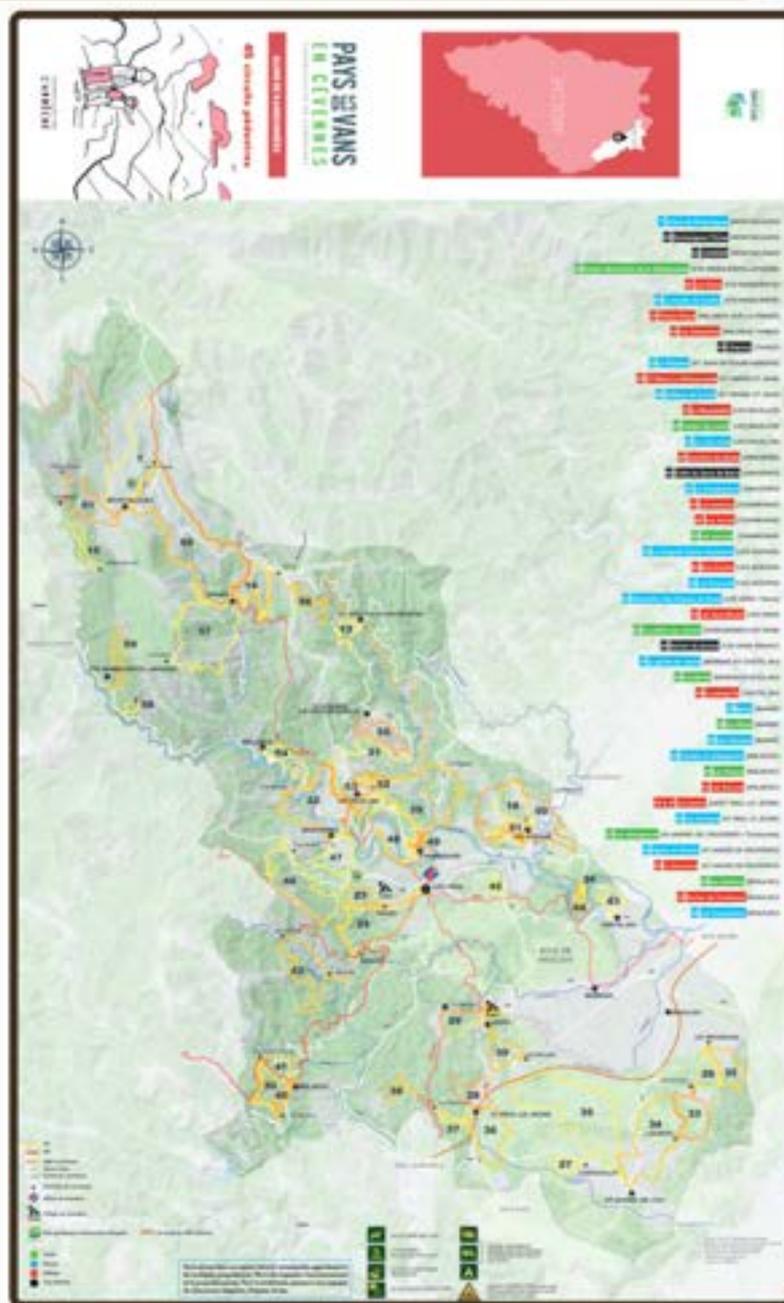
Cela permet aux visiteurs d'avoir un instantané de l'attractivité de la commune et de son réseau de randonnées. A terme, chaque commune sera dotée d'une de ces nouvelles portes.



La Brigade Verte

servicetechnique@cdc-vansencevennes.fr

06 15 22 34 18



<https://www.cdc-vansencevennes.fr/un-tourisme-a-notre-image/randonnee/>

L'action sociale à la Communauté de communes, ce sont :

29 agents en 2024

Des services de la petite enfance jusqu'à l'adolescence :

- La crèche Les Poussins - 04 75 94 92 67 - creche.lespoussins@cdc-vansencevennes.fr
- Le centre de loisirs Les Balladins - 07 57 44 43 19 - lesballadins@cdc-vansencevennes.fr
- Le Relais Petite Enfance des Cévennes d'Ardèche - Guichet unique, partagé avec la CDC du Pays Beaume-Drobie - 06 70 68 05 07 - relaispetiteenfance@pays-beaumedrobie.com
- Le soutien au centre socio-culturel Revivre pour le centre de loisirs, le secteur jeunesse et les actions familles - 04 75 37 76 88 - accueil@centresocialrevivre.fr
- Le soutien à l'Ilot z'enfants pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents - 06 81 66 76 33

Et aussi, pour tous les habitants :

- France services - 04 82 77 11 17 - fs@cdc-vansencevennes.fr
- Le Contrat Local de Santé - 07 48 13 36 84 - cls@cdc-vansencevennes.fr
- La médiation santé - 07 57 76 71 55 - mediationsanté@cdc-vansencevennes.fr

Coordination du pôle :

07 57 45 89 65

directionactionsociale@cdc-vansencevennes.fr

France services



Un accompagnement de proximité :

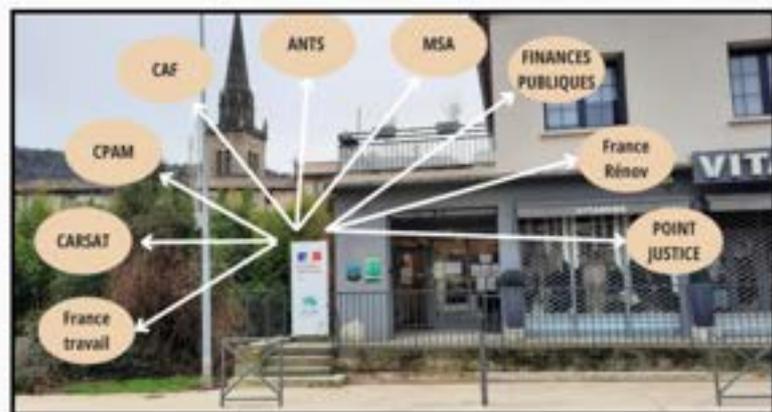
L'équipe de France services est heureuse d'avoir accompagné plus de 3 000 personnes en 2024.

Pour quelles démarches ?

Remplir une déclaration d'impôts, faire une pré-demande pour une carte d'identité, demander une allocation sociale, un remboursement de soins, une aide à la rénovation, faire face à un litige, vendre un véhicule...

Nouveautés 2024

- Des entretiens sur rendez-vous sont proposés pour des démarches nécessitant plus de confidentialité
- Des plages horaires sans rendez-vous sont toujours disponibles pour des besoins d'information, d'orientation ou d'actions rapides
- Des supports papier « Info Flash » à retirer sur place permettent de réaliser certaines démarches en autonomie
- Accès libre aux outils numériques : ordinateurs, Wifi et imprimante sont à disposition chaque après-midi pour effectuer vos démarches en autonomie, le lundi, le mardi après-midi et le jeudi après-midi



Informations pratiques

Pour rester informé de nos jours de fermeture exceptionnelle :

- Le site de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes ou abonnez-vous à sa page Facebook.
- La page de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes sur l'application mobile ILLIWAP
- L'application ou le site de l'association Soliguide
- Les affichages mensuels dans les mairies et sur la façade de notre lieu d'accueil

Où nous trouver ? 04.82.77.11.17

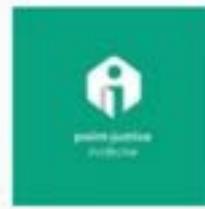
6 avenue Ferdinand Nadal 07140 Les Vans
en face du Crédit Agricole

Nous vous accueillons également à la mairie de Saint-Paul-le-Jeune, tous les mercredis de 14h à 17h sur rdv
- Au 1er étage côté parking, RDV auprès de la mairie

Les Vans	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin sur RDV UNIQUEMENT	FERMÉ	8h30 / 12h	8h30 / 12h	8h30 / 12h	8h30 / 12h
Après-midi sans RDV	13h00 / 17h	13h30 / 16h30	FERMÉ	13h30 / 16h30	FERMÉ

Permanences des partenaires

Certains de nos partenaires assurent des permanences dans nos locaux (uniquement sur rendez-vous, pris directement auprès de leurs services).



Le Relais Petite Enfance des Cévennes d'Ardèche

Les familles à la recherche d'un mode de garde pour leur enfant peuvent contacter le **guichet unique du RPE**, présent sur le territoire pour les informer, les orienter, les accompagner et les soutenir, quel que soit leur choix ou leur besoin : travail, répit familial, maladie...

Pour l'inscription en crèche, le relais va permettre aux familles d'obtenir des informations précises sur le fonctionnement des structures et de présenter leur dossier à l'une des 4 commissions annuelles.

Pour l'emploi d'un.e assistant.e maternel.le, le relais sera un réel soutien pour les démarches d'embauche, les aides allouées, la compréhension des droits et devoirs de chacun en tant que parent employeur (la convention collective, le contrat de travail, les congés...). L'accompagnement du parent sera possible durant tout l'accueil chez l'assistant.e maternel.le.

Et concrètement vous pouvez contacter le relais par téléphone ou par internet.

A compter de janvier 2025, un portail famille sur internet est ouvert pour vous permettre de faire votre demande d'informations pour un besoin d'accueil : il s'agira de remplir un formulaire en ligne permettant à la responsable de vous contacter pour vous orienter au mieux.

Rendez-vous sur notre site internet <https://www.cdc-vansencevennes.fr/> - rubrique « besoin d'un mode de garde »



Le Relais Petite Enfance des Cévennes d'Ardèche regroupe l'accompagnement des assistant.e.s maternel.le.s à leur domicile ou en Maison d'Assistant.e.s Maternel.le.s (MAM) et le service de guichet unique pour les familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant. Il est conjoint avec la Communauté de communes du Pays Beaume Drobie.

Il permet aux assistant.e.s maternel.le.s de se rencontrer, se former, se soutenir au quotidien avec de l'analyse de la pratique professionnelle, des échanges entre pairs et des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis.

Ces ateliers sont diversifiées et s'étalent sur l'année. Ils permettent aux enfants de se rencontrer, de partager un moment de jeux, de découvrir ensemble des lieux, des matières, des sensations et des émotions. Tout cela est différent et complémentaire de ce qui est vécu avec son assistant.e maternel.le.

quelques chiffres...

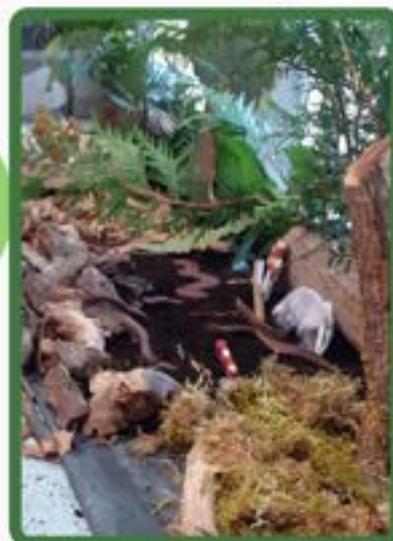
	Pays des Vans en Cévennes	Les 2 communautés de communes
Nombre d'assistant.e.s maternel.le.s	35	60
Nombre d'ass mat travaillant en MAM	19 (4 MAM)	29 (7 MAM)
Nombre de familles reçues par le Relais	147 familles	
Nombre d'enfants différents aux ateliers d'éveil du RPE	132 enfants	

Crèches implantées sur le territoire du Relais Petite Enfance

Les Vans – 30 places	Rosières – 35 places	Valgorge – 15 places
----------------------	----------------------	----------------------

Les 4 MAM - Maisons Assistant.e.s Maternel.le.s du territoire :

- Les lutins de la plaine à Beaulieu,
- Les p'tites grenouilles et La petite maison aux Vans,
- Les parpaillous à Saint Paul Le Jeune



La crèche « Les Poussins »

L'équipe de professionnels de la crèche s'investit au quotidien dans des projets culturels et artistiques. Elle a à cœur d'ouvrir l'horizon des enfants en leur proposant de multiples activités en intérieur et en extérieur pour attiser leur curiosité et favoriser leur bon développement.

Retour sur les grands événements 2024

- Juin – fête de la musique à la crèche avec un bal enfantin partagé avec les familles, animée par la Compagnie La Muse
- Juillet – visite du musée de Les Vans en collaboration avec la conservatrice
- Septembre – accueil dans la structure de l'exposition pour les tout-petits de Gay Wegerif avec des livres et jeux d'assemblage via la Médiathèque départementale de l'Ardèche et en partenariat avec la médiathèque intercommunale des Vans
- D'octobre à décembre – ateliers musicaux sur la thématique « musiques et sons du monde » animés avec Éric Paris

Et tout au long de l'année :

- Lecture quotidienne de livres, tous les deux mois temps lecture à la crèche par Dolorès de l'association La Ruche aux livres, une fois par trimestre « pause lecture » en partenariat avec Céline et des sorties ponctuelles à la médiathèque dans le cadre de « Tout petit qui lit »
- Découverte de livres d'art pour les enfants, observation d'œuvres d'art via l'artothèque de la médiathèque
- Écoute d'albums de musique de tout genre (classique, jazz...), manipulation d'instruments de musique, écoute de comptines et chansons
- Activités manuelles sur de multiples supports et avec de nombreux outils et matériaux : peinture, collage, découpage, pliage, manipulation, crayonnage...

Les familles sont associées lors des accueils quotidiens et lors de temps de partage collectifs.

La crèche est un lieu unique de découvertes intellectuelles, motrices, sensorielles et ludiques adapté aux tout-petits ; pour une ouverture au monde dès le plus jeune âge !



Le centre de loisirs « Les Balladins »

Les mercredis périscolaires

Rencontre avec les enfants de la Maison d'Assistante Maternelle « Les Parpaillous » de St Paul le Jeune : un intervenant Éric Paris pour un atelier « éveil musical »



L'été :

Un point très fort de l'été avec l'ouverture à titre expérimental d'un centre de loisirs à Beaulieu du 15 juillet au 14 août, dans les locaux de l'école communale



Les petites vacances :

- L'Union des Maisons de la Jeunesse et de la Culture (UMJC), sur le respect, le consentement, la bienveillance... « Mon corps, parlons-en »
- Les jardins des Orfileuses : ateliers bien-être sur une semaine pour les 3/5 ans au printemps et pour les 6/12 ans à l'automne
- Le traditionnel défilé d'Halloween
- Le Parc Naturel Régional des monts d'Ardèche pour des ateliers sur l'environnement avec Anaïs Laurieux pour des promenades et découvertes en forêt.
- Claire Sorais-Mounier de « Mine de Talents » pour de la sensibilisation en forêt et de la fabrication de papier naturel



avec :

- Lire dans l'herbe avec la médiathèque intercommunale
- Semaine Intercommunale Culturelle avec « L'art d'en Faire », association de cirque
- Une journée à la piscine « La perle d'eau »
- Des ateliers « Archéozoo »
- Visite du Château des Roures
- Sortie surprise à « La Bouscarasse »



Passer ton BAFA 2025 !

La Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes accompagne les jeunes du territoire âgés de 16 à 25 ans qui souhaitent passer leur BAFA.

Le Brevet d'Aptitude à la Formation d'Animateur se déroule en trois étapes : une formation générale, un stage pratique dans un centre de loisirs du territoire, puis une formation d'approfondissement.

Une aide financière de 450 € pour l'ensemble du parcours est proposée.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération des Œuvres Laiques (FOL 07), l'ensemble du parcours est organisé localement avec des stages dans les centres de loisirs du territoire.

Se déplacer en Vélo à Assistance Électrique

pour 1 euro par jour; réservé en priorité pour :

- les trajets domicile-travail
- les situations de précarité
- les demandeurs d'emploi
- les jeunes à partir de 16 ans

Renseignements : accueil@cdc-vansencevennes.fr

04 75 37 41 22

Le nombre de places est limité !

Date limite de candidature :

10 février 2025

La destruction des nids de frelons asiatiques

Procédure à respecter :

1. Vous découvrez un nid de frelons asiatiques dans votre commune (votre propriété, celle d'un voisin ou sur le domaine public).
2. Vous contactez le référent de la commune en mairie (un élu communal) qui se rendra sur place et qui confirmera ou pas la présence d'un nid de frelons asiatiques.
3. Le référent communal se met en relation avec la Communauté de communes qui programme avec une entreprise spécialisée la destruction du nid.

Important : En cas de suspicion de nid de frelons asiatiques, ne cherchez en aucun cas à détruire le nid vous-même, même s'il est de petite taille et gardez une distance de sécurité autour du nid d'au moins 10 mètres.



Le coworking

Un nouvel espace vous accueille au 6 avenue Ferdinand Nadal, à côté des locaux de France services 5 postes et une petite salle de vidéo conférence et un coin cuisine

Horaires

espace en libre accès
24h/24 et 7 j/7

Tarifs

1/2 journée : 6€
1 journée : 10€
1 semaine : 40€
1 mois : 120€

BIENTÔT, un site pour réserver et payer en ligne accessible depuis la page de notre site :

<https://www.cdc-vansencevennes.fr/services-de-proximite-au-quotidien/espace-co-working/>

Contact

Tél. : 04.75.94.95.59

e-mail : administratif@cdc-vansencevennes.fr



Pour faire face à l'affluence touristique, pendant l'été 2024 un agent a comptabilisé les canoës, sensibilisé les visiteurs, nettoyé les sites et collecté des données. Le but : préserver la biodiversité du Chassezac.



© Cévennes d'Ardèche



Toutes nos informations sur le site

www.cdc-vansencevennes.fr

Pour ne rien manquer de notre actualité, abonnez-vous sur nos pages Iliwap, Instagram et Facebook !



Suivez-nous là !



là !



Ou là !

